## **RAPPORT**

## Accident survenu le 19 novembre 2009 à l'avion immatriculé F-BVYZ

**Evénement :** collision avec une clôture puis avec le sol

lors de l'approche finale.

Cause identifiée: absence de décision de remise de gaz

après une perte de référence visuelle lors

de la finale.

**Conséquences et dommages :** aéronef fortement endommagé.

Aéronef: avion Robin DR 400-140 B.

**Date et heure:** jeudi 19 novembre 2009 à 11 h 15.

**Exploitant:** club.

Lieu: AD Chatellerault (86), piste 18 revêtue,

800 m x 20 m, LDA: 740 m.

Nature des vols : voyage.

Personne à bord : pilote + 2.

Titres et expérience: 
pilote, 85 ans, PPL (A) de 1964, 811

heures de vol dont 300 sur type et 5 dans les trois mois précédents dont 4

sur type.

passager avant, 78 ans, PPL (A) de 1993,

420 heures de vol dont 300 sur type et 5 dans les trois mois précédents toutes

sur type.

**Conditions météorologiques :**  $\square$  vent calme, CAVOK, température 14 °C,

QNH 1021 hPa,

position du soleil : azimuth 159°,

hauteur 20°.

## **Circonstances**:

En provenance de Montluçon (03), le pilote annonce sur la fréquence d'auto-information qu'il se présente directement en longue finale pour la piste 36. Peu après, un pilote s'annonce au décollage en piste préférentielle 18 et un instructeur avec son élève informent qu'ils sont au point d'arrêt de la piste 18. Le pilote du F-BVYZ se reporte alors en branche vent arrière main gauche pour un atterrissage en piste 18. L'instructeur explique que quelques instants plus tard, il voit sur sa gauche le F-BVYZ très en-dessous du plan de descente normal, avec une faible assiette à cabrer. Il crie sur la fréquence « YZ remettez les gaz ». Il le voit ensuite heurter la clôture d'enceinte de l'aérodrome puis le sol avec une assiette à piquer, glisser sur une vingtaine de mètres et s'immobiliser sur le nez.

Le passager indique\* que lors de la branche vent arrière le pilote et lui-même identifient un avion aligné en piste 18 et un avion au point d'arrêt 18. En longue finale, gêné par le soleil, le pilote a eu un doute sur la position des deux avions. Le passager, également gêné par le soleil, n'était pas en mesure de l'aider. Ils ont cherché en vain à les situer. Ils ont convenu que l'avion qui était initialement aligné avait décollé et que l'autre avion devait être toujours au point d'arrêt.

Le passager précise que la recherche des deux avions a beaucoup perturbé le pilote pendant la finale. Il ajoute que plus l'avion se rapprochait du seuil, moins il distinguait le point d'aboutissement que le pilote choisit habituellement. Il estimait que l'avion était un peu bas mais n'a pas voulu intervenir car le pilote connaissait bien l'aérodrome pour y avoir atterri à de nombreuses reprises. Il pense que le pilote n'a pas entendu le message radio lui demandant de remettre les gaz. Il estime cependant que le message a été émis trop tard.

La clôture d'enceinte a une hauteur de 1, 70 mètre. Elle est située à 115 mètres du seuil décalé de la piste.

Le pilote disposait d'une aptitude médicale depuis le mois de juillet 2008. L'instructeur de son club indique que son état de santé et ses facultés auditives s'étaient beaucoup dégradées depuis son dernier contrôle en vol en février 2009. Il lui avait conseillé de voler avec un deuxième pilote qualifié sur l'avion. Le passager confirme que le pilote éprouve des difficultés à entendre, bien qu'il utilise une prothèse auditive.

La réglementation impose notamment aux pilotes titulaires d'une licence PPL (A) de détenir un certificat d'aptitude médicale en cours de validité. L'arrêté du 19 mai 2008 portant modification de l'arrêté du 2 décembre 1988 relatif à l'aptitude physique et mentale du personnel navigant technique de l'aviation civile fixe la durée de validité des certificats médicaux des pilotes ayant quarante ans et plus à 24 mois ; elle était de 12 mois auparavant.

\* Il n'a pas été possible de recueillir d'informations complémentaires de la part du pilote.